

L'Unité

Journal de la Fédération du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine

ISSN : 0760 - 5404

N° 177 - JANVIER 2006 - 0,76 EURO



«La France unie le sera si elle choisit d'être juste : celle qui écarte les privilèges, refuse les exclusions, frappe les injustices, inlassablement s'attaque aux inégalités sociales».

Rennes, le 8 avril 1988

Actualités : page 2 • Edito • Vie fédérale : page 3 • Dossier : La laïcité : pages 4, 5 et 6 • Entreprises : Pour un nouveau modèle économique : page 7 • Zoom sur : la section de Fougères - Les élections au CCAR et au CCV : page 8. Le Carnet de Liaison du Groupe Socialiste du Conseil Général est encarté entre les pages 4 et 5.

LA FRANCE UNIE

L'ordre du jour du Conseil fédéral du 13 janvier, élargi aux secrétaires de section, a été consacré à la politique régionale. Le Président du Conseil Régional a souhaité rencontrer chaque fédération PS de Bretagne pour échanger sur un premier bilan d'étape depuis avril 2004.



En préliminaire, Jean-Yves Le Drian a souligné que l'exécutif et la majorité du Conseil régional sont animés du même esprit de convivialité et de la ferme volonté d'agir de 2004. «*Depuis avril 2004, il n'y a pas eu un début de conflit entre nous et avec nos partenaires et pourtant la mosaïque politique est étendue*». La raison est vite avancée : «*Nous appliquons le programme préparé par les militants socialistes dans le cadre du BREIS*» et cosigné par nos partenaires. «*Les 13 chantiers du programme sont à ce jour soit actés ou déjà mis en œuvre*».

DES DÉCISIONS BASÉES SUR LA CONCERTATION.

Jean-Yves Le Drian a mis alors en exergue la présence des élus régionaux sur le terrain, «*une présence reconnue et porteuse du fait régional*», et les outils de concertation créés qui permettent l'expression des Bretons (élus, représentants des organisations économiques et syndicales, du monde associatif). Et de citer cette pratique unique en France : la réunion tous les deux mois d'une conférence territoriale réunissant les présidents des quatre conseils généraux et des dix agglomérations de Bretagne. «*C'est là un creuset d'échanges opportuns*».

Autres instances de concertation mises en place :

- le Conseil Régional des jeunes (4 réunions depuis sa création) ;
- le Conseil de l'Égalité, dont les prochaines assises se dérouleront à Brest en février prochain ;
- les Assises territoriales dont la deuxième session a réuni près de huit cents participants en novembre 2005 à Saint-Brieuc.

Transparence et mobilisation des acteurs sont les principes qui ont régné au cours des 21 réunions par pays, organisées pour les contrats territoriaux. C'est le reflet d'une méthode de travail opérée pour chaque chantier du programme : concertation suivie d'un débat d'orientation générale lors des sessions du Conseil Régional. La Région entend ainsi promouvoir un modèle de développement solidaire adapté aux enjeux et passer d'une logique de guichet à une logique de projet. 260 millions d'euros sur 6 ans y seront consacrés.

Le Président du Conseil régional a insisté sur le fait que ce processus de prise de décision a été appliqué à d'autres secteurs :

- la nouvelle politique culturelle lancée par Sylvie Robert ;
 - la politique du logement social, notamment la création de l'établissement public foncier régional, malgré la vive opposition parlementaire de Méhaignerie.
- Jean-Yves Le Drian a passé en revue la mise en œuvre d'autres chantiers régionaux :
- la mise à plat des investissements dans le domaine éducatif ;
 - la création de chèques-livres pour les lycéens ;
 - le dossier TGV, Brest et Quimper à 3 heures de Paris en 2012 ;
 - les TER avec une forte croissance de fréquentation en 2005 ;
 - l'élaboration du Plan énergie pour la Bretagne.

Le Président du Conseil Régional a alors évoqué la question de l'eau. Le Programme Bretagne eau pure arrive à échéance en 2006 et a connu peu d'effets sur les bassins versants concernés. Le constat que les nitrates n'ont pas baissé oblige la nouvelle majorité à redéfinir une politique de l'eau avec la maîtrise des outils d'intervention et de contrôle. Il a rappelé qu'une telle politique ne peut être mise en œuvre que si la Région se voit conférer par l'État cette responsabilité au titre du droit à l'expérimentation.

LES DANGERS DE LA LOI RAFFARIN

Jean-Yves Le Drian a ensuite dénoncé les effets néfastes de la loi de décentralisation lancée par Raffarin, une parfaite illustration «*de la volonté de la droite de voir les régions augmenter leur pression fiscale pour combler la baisse des obligations de l'Etat*». C'est ainsi que les régions vont «*passer d'une administration de mission*



à une administration de gestion» via le transfert des compétences en matière de TOS, ports et aéroports, patrimoine... Mais on assiste là à un transfert des charges de l'État vers les régions, sans que celles-ci se voient accorder les financements nécessaires. D'autres réformes gouvernementales provoquent «*l'insécurité financière*» des Régions, c'est le cas de celle de la taxe professionnelle, dont le plafonnement va coûter 6,5 millions d'euros à la Région Bretagne.

Jean-Yves Le Drian a conclu son exposé en rappelant que les élus régionaux devaient, avec un budget de 795 millions d'euros,

répondre «*à beaucoup d'attentes exprimées par les Bretons*», mais qu'ils ne pouvaient intervenir que dans les secteurs où la Région s'est vue confier une compétence.

Le débat a permis au Président de la Région de rappeler la nécessaire adéquation entre les formations dispensées et les emplois de demain. Alors même que la Bretagne devra répondre en termes de logements à un accroissement de population (300 000 habitants de plus en 2030), le Rectorat ferme, dans des lycées professionnels publics, des sections comme la métallerie ou la menuiserie, des filières où le bâtiment recrute et recrutera. Il a souligné qu'en matière de formation professionnelle, le programme régional des stages mis en place devait répondre aux besoins à moyen et long termes. La politique de formation du Conseil Régional n'a pas vocation à «*faire vivre les structures qui dispensent une formation*» mais à procurer une insertion professionnelle au bénéfice des personnes

concernées. Tel est le sens de la stratégie emploi/formation qui sera soumise après consultation de tous les acteurs à la session du Conseil Régional de juin 2006.

D'autres questions ont été abordées au cours de la soirée sur la politique de la mer, le plan de soutien au mouvement associatif, à l'économie sociale et solidaire. Cette soirée a montré combien Jean-Yves Le Drian et les Conseillers Régionaux socialistes avaient toujours cette ferme volonté d'agir pour une Bretagne à gauche, pour une Bretagne pour tous.

Jean-Pierre LEBORGNE

Judi 9 février
20 h 30
Maison du Champ de Mars
Rennes

Socialisme et Démocratie, club de réflexion animé par **Dominique Strauss-Kahn** organise dans le cadre de l'élaboration du projet de 2007,
une réunion ouverte à tous
Pierre Moscovici
Secrétaire national du PS
Vice-Président du Parlement Européen

Rassembler et mobiliser pour une gauche durable.

Après l'année du centenaire de l'unité des socialistes, après les 10 ans de la disparition de François Mitterrand, l'héritage socialiste nous indique la voie à suivre. Nous devons rassembler et mobiliser.

Le rejet de la droite et du chiraquisme est tel que le rassemblement pour s'opposer ne semble pas le plus difficile à réaliser. En revanche, le rassemblement autour du Projet d'alternative que

nous avons commencé à esquisser lors du congrès du Mans est un enjeu de taille. Celui-ci devra être débattu, expliqué partout pour être porté par un maximum de nos concitoyens.

Nous allons ouvrir une grande campagne d'adhésions, mais cela suffira-t-il ? La gauche italienne a validé un projet ; elle a désigné un candidat avec la participation de 4 millions 500 000 citoyens. En France, nous ne sommes pour l'instant qu'entre militants socialistes et nous sommes 120 000.

Nous devons mobiliser notre camp derrière un projet de progrès social et démocratique. Nous devons mobiliser notre camp derrière un candidat. Dans notre pays, la gauche politique comme la gauche syndicale sont fragmentées dans de trop nombreuses organisations. Le rassemblement est trop souvent un combat. La mobilisation s'en ressent.

Il sera difficile de réussir «à l'italienne» l'exercice de rassemblement. L'impuissance politique incarnée par le refus de gouverner existe à gauche. Ainsi, le gauchisme a souvent été un atout électoral pour la droite. Une fois encore, c'est au Parti Socialiste de

donner le la. Ou bien nous réussissons, grande première, notre campagne d'adhésions, ou bien nous devons trouver les moyens de mobilisation pour prévenir le pays d'un autre 21 avril 2002.

Nous avons, dans notre texte de congrès, proposé une démarche contractuelle avec les Français : nouveaux contrats républicain, social, démocratique, économique et écologique. Passons ces contrats avant l'élection présidentielle avec ceux qui partagent nos valeurs et notre vision de l'avenir. Demandons leur de valider notre projet et notre programme. Demandons leur de désigner notre candidat-e- à l'élection présidentielle. Ainsi nous lancerons un mouvement qui se traduira par une mobilisation pour l'élection, une mobilisation pour la mise en place du programme, une mobilisation pour régénérer notre projet pendant notre présence au gouvernement.

Et rêvons un peu, pour la première fois sous la V^e République, la gauche pourrait envisager de gouverner pendant deux législatures consécutives. Ne serait-ce pas le plus bel hommage rendu à François Mitterrand ?



Par Frédéric BOURCIER
Premier Secrétaire Fédéral

BUREAU FÉDÉRAL :

Le mardi 3 janvier, Pierre Soubestre (motion 2) a présenté sa démission de cette instance pour permettre à la sensibilité Vidalies d'y être représentée par Patrick Leborgne.

Le Conseil Fédéral du 13 janvier a enregistré la démission du BF de Katell Favennec (motion 2). Son remplacement sera annoncé dans le prochain *Unité 35*.



CONSEIL FÉDÉRAL :

Ce même 13 janvier, ont été annoncés les aménagements intervenus dans la représentation de la motion 2 au Conseil Fédéral :

Membres titulaires : Vincent Baudoin, Katell Favennec, Patrick Leborgne, Pierre-Yves Ollivier, Marie-France Pelliard.

Membres suppléants : Jean-Michel Boucheron, Pierre Soubestre.

DÉLÉGATIONS FÉDÉRALES :

Ont été désignés lors des Conseils fédéraux du 2 décembre 2005 et du 13 janvier 2006 :



Délégué fédéral
à l'Agriculture :
Jean-Yves Geffroy.

Délégué fédéral à
l'Economie, Entreprises et
Services Publics :
Micaël Fischer.



Délégué fédéral
à l'Éducation :
Roger Masson.

Délégué fédéral
à la Formation
Professionnelle :
Vincent Baudoin.



Délégué fédéral
à la Santé :
David Veillard.

PROCHAINES RÉUNIONS DES COMMISSIONS FÉDÉRALES :

mercredi 8 février, 20 h 30 : Santé

mercredi 15 février, 20 h 30 : Education

Ces deux réunions se dérouleront au local fédéral.

Dossier mis en forme par
Marine CLABÉ,
secrétaire fédérale chargée de la
Communication interne

Textes de
Pierre-Yves HEURTIN,
chargé par Edmond Hervé d'une
mission de réflexion consacrée à la
place de la laïcité dans la ville.
Auteur de
*«La laïcité est née de la ville
dans la ville»*
Editions Ville de Rennes
décembre 2005



Être Laïque...

«Être Laïque, ce n'est pas limiter à l'horizon visible la pensée humaine, ce n'est pas interdire à l'homme le rêve ou la perpétuelle recherche de Dieu. C'est revendiquer pour la vie présente l'effort du devoir.

Ce n'est pas vouloir violenter, ce n'est pas mépriser les consciences encore détenues dans le charme des vieilles croyances. C'est refuser aux religions qui passent le don de gouverner l'humanité qui dure.

Ce n'est pas haïr telle ou telle église ou toutes les églises ensemble. C'est combattre l'esprit de haine qui souffle parfois des religions et qui fut cause de tant de violences, de guerres et de ruines, et dont on peut dire que, dans toutes les religions positives, il a toujours, partout, favorisé un rétrécissement de l'univers.

Être laïque, ce n'est point consentir la soumission de la raison à un dogme immuable, ni l'abdication de l'esprit humain, devant l'incompréhensible.

C'est ne prendre son parti d'aucune ignorance, ni d'aucune misère.

C'est ne point permettre à un juge siégeant au-delà de la vie, du soin de rassasier ceux qui ont faim, de donner à boire à ceux qui ont soif, de réparer des injustices et de consoler ceux qui pleurent.

C'est croire que la vie vaut la peine d'être vécue, aimer cette vie, refuser la définition de la terre «vallée de larmes», ne pas admettre que les larmes soient nécessaires et bienfaitantes et que la souffrance soit providentielle. C'est ne prendre parti d'aucune misère, c'est livrer bataille au mal au nom de la justice.

Être laïque, c'est avoir trois vertus :

- la charité, c'est-à-dire l'amour des hommes ;
- l'espérance, c'est-à-dire le sentiment bienfaisant qu'un jour viendra où se réaliseront les rêves, de justice, de paix et de bonheur ;
- la foi, c'est-à-dire la volonté de croire à la victorieuse utilité de l'effort persévérant».

Ernest LAVISSE
de l'Académie Française
1842 - 1922

La loi de 1905

La loi de 1905 fonde en fait et en droit la laïcité, sans que le mot laïcité apparaisse une seule fois, et pas davantage au cours des quelques cinquante séances du Parlement qui ont préparé et accompagné ce vote. Le terme de séparation n'y est pas davantage présent ; la loi parle de l'organisation des cultes religieux dans l'espace public.

Cela dit cette loi de 1905 marque bien une rupture fondamentale, point d'aboutissement d'une longue lutte qui traverse l'histoire de France, entre d'une part la société civile, démocratique et républicaine, et d'autre part la société catholique, traditionaliste et royaliste. Une rupture entre une conception de l'homme, issue de l'humanisme de la Renaissance, ne rejetant pas forcément la croyance, mais affirmant la prééminence

des droits de l'Homme, face à ceux qui imposaient de respecter prioritairement les «droits de Dieu», et l'autorité de celui-ci, à travers ses représentants religieux et civils, sur l'ensemble de la société, ce qui constitue l'idéologie du cléricanisme.



Jean JAURÈS

Les auteurs de ces lois laïques ont un objectif déclaré, établir enfin une paix dans laquelle

tous les Français puissent vivre. La loi de 1905 n'est pas une loi de contrainte, elle est une loi de compromis et se veut une loi d'apaisement. Briand et Jaurès le redirent à la tribune de la Chambre. Il s'agit de permettre à chacun de croire ou de ne pas croire, en toute liberté. Aristide Briand le précise : *«Toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes, ou le doute sur leur exacte appréciation, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée des législateurs».*

La laïcité aujourd'hui : une grande ignorance.

La laïcité n'est plus contestée, sauf par des intégristes heureusement très minoritaires, elle est même hautement revendiquée par ceux qui autrefois l'ont le plus combattue. Pour la plupart

elle va de soi, et en tant que telle n'intéresse plus vraiment : les Français ont largement perdu l'habitude de lui consacrer une attention particulière. Elle n'est que rarement revendiquée, jamais plus enseignée, comme elle l'était autrefois, pas plus d'ailleurs que l'histoire des religions que Ferdinand Buisson recommandait vivement, il y a cent ans.

C'est que les temps ne sont plus les mêmes qu'il y a cent ans. On se souvient que la laïcité est née de la ville et dans la ville, dans le rejet des fatalités économiques et sociales, des destins subis et acceptés, des vérités assénées par des autorités auto-proclamées, pour que puissent vivre des hommes et des femmes, libres et responsables formés par l'esprit critique, portés



Aristide Briand, né à Nantes le 28 mars 1862, avocat, élu député socialiste de la Loire le 27 avril 1902, rapporteur du projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat, à la tribune de la Chambre des Députés. Source : La Vie Illustrée, édition du 7 avril 1905.

Il m'a été donné de vérifier les conclusions d'un sociologue contemporain, à savoir que la culture laïque de la moyenne des Français est aussi indigente que leur culture religieuse, ce qui n'est pas sans expliquer quelques problèmes fondamentaux que connaît la laïcité aujourd'hui dans notre pays.

Il faut le dire fortement, l'école publique, laïque, fait-elle son travail dans ce domaine ? Il faut bien répondre non. Un jeune peut sortir de l'enseignement sans avoir jamais entendu parler qu'anecdotiquement de la laïcité. Ce sont des hommes et des femmes, militants éducatifs, sociaux, culturels plus âgés, qui se sentent mobilisés pour la défense et l'illustration de la laïcité. Il y a certes là une faiblesse certaine et une menace sur l'avenir de la laïcité.

aux choix rationnels, citoyens, parmi d'autres citoyens libres.

Les raisons de la déshérence

Que s'est-il donc passé ? Quelles sont les causes de cette léthargie ?

D'abord sans doute la satisfaction générale de la société de vivre la laïcité actuelle, qu'elle considère comme un acquis intangible.

Et en écoutant nos interlocuteurs :

- L'effondrement de l'optimisme humaniste, de l'inévitabilité de la marche du progrès humain. C'est Coventry, Dresde, Buchenwald, la Shoah, Hiroshima.

- L'effacement des grandes utopies créatrices des siècles derniers promettant la construction de mondes nouveaux avec des lendemains qui chantent.

Les textes fondamentaux qui définissent et précisent notre régime de laïcité

1 - Tout d'abord l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, déclaration placée en tête de la Constitution de 1791 et reprise en 1946 et 1958.

Cet article 10 déclare : «*Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*».

2 - Ensuite les lois et décrets Jules Ferry de 1880-1882 établissent le système de l'enseignement public, laïc, gratuit et obligatoire. Les jésuites sont interdits et les congrégations religieuses doivent demander l'autorisation d'enseigner.

3 - La loi Waldeck-Rousseau de 1901 établit la liberté des associations, mais en exclut les congrégations religieuses.

4 - La loi de 1905 dont les deux premiers articles sont essentiels :

Article I : *La République assure la liberté des consciences. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

Article II : *La République ne reconnaît ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.*

5 - C'est, après un long temps de silence, l'article I de la Constitutions de 1946, repris au même endroit dans celle de 1958 : «*La France est une République indivisible, laïque, démocratique*».

6 - Ce sont ensuite, dans le cadre de l'organisation européenne et mondiale qui naît aux lendemains de la seconde guerre mondiale :

- L'article 9 de la convention européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950, entrée en vigueur en France le 3 mai 1974 qui stipule :

«*Toute personne a droit à la la liberté de pensée et de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, la pratique et l'accomplissement des rites. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles prévues par la loi, constituant des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé, ou de la morale politique, ou la protection des droits de liberté d'autrui.*

- C'est encore l'article 18 du Pacte de New-York du 19 décembre 1966 entré en vigueur en France le 4 février 1981.

«*Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou ses convictions individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement*».

7 - C'est enfin la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction à l'école publique du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse, consécutive à la réunion de la Commission Stasi et à la crise du « foulard islamique ».

- La mise en doute des bienfaits de la science, confondant les progrès réalisés et l'utilisation qui parfois en est faite.

- La montée de l'irrationnalisme contemporain, avec le retour de l'astrologie, de l'occultisme et d'autres pseudosciences, et la prolifération des sectes.

- La peur devant l'émergence de connaissances et de techniques nouvelles dans le domaine de la physique ou de la biologie et les incertitudes devant les problèmes d'éthique qu'elles posent.

- L'acceptation de la violence, de la torture que l'on prétend justifier pour répondre à la violence des autres.

Bref, d'une certaine manière, c'est tout ce qui a été construit, imaginé pendant des siècles et qui constituait les fondements sur lesquels la laïcité s'est appuyée il y a un siècle, qui se trouve transformé en un champ de ruines et d'espérances déçues.

Et parallèlement à ces remises en question nous assistons à la montée d'un individualisme qui a constitué à un moment donné un progrès dans l'évolution de notre société, que la laïcité a soutenu, tant qu'il s'insérait dans le cadre de la société des hommes. Mais aujourd'hui la personne a cédé la place à l'individu, la famille a volé en éclats, l'école ne transmet plus des valeurs mais seulement des savoirs, le citoyen conscient de ses devoirs s'est mué en quelqu'un ne revendiquant que des droits, noyé qu'il est en plus dans l'anonymat de la civilisation de masse et de consommation. Homme seul, recherchant avant tout son propre épanouissement, perméable à toutes les influences irrationnelles, de sectes, de forces obscures, de grands intérêts économiques à l'heure de la mondialisation les unes et les autres transmises par les médias, les moyens contemporains de communication mondiale, Internet, paroles de

soi-disant experts et vision du monde orientée par la persuasion clandestine.

Enfin au moment où, dans la France devenue multiethnique et multiculturelle, l'islam et la culture arabomusulmane apparaissent comme de nouveaux intervenants absents en 1905, à qui il faut donner des réponses aux questions qu'il posent, on discerne de nouveau dans notre société la montée dramatique de la xénophobie et du racisme. L'explosion récente de certaines banlieues et les incidents sont là pour nous rappeler des problèmes dont ni la polygamie, ni les questions religieuses, ni des réseaux organisés ne portent la responsabilité, mais plus prosaïquement une insatisfaction sociale violente et le déficit d'intégration d'une part importante de ces populations à la société française.

Défendre la laïcité, garante du vivre ensemble.

Devant tous ces problèmes nouveaux qui se posent, il s'agit plus que jamais pour les laïcs de retrouver une attitude volontariste et militante, ce qui ne signifie pas agressive. L'établissement de la laïcité a nécessité trop de combats pour que nous laissions aujourd'hui le terrain en jachère.

Plus que jamais aujourd'hui, après une longue période d'engourdissement, la volonté de faire vivre la laïcité dans le monde contemporain a besoin d'être soutenue et sans doute coordonnée par une volonté politique forte.

C'est aussi là un combat que doivent mener les socialistes.

Pierre-Yves Heurtin

Quelle place l'école publique doit-elle faire à la laïcité ?

Elle doit enseigner une culture laïque commune dont tout le monde est coresponsable. La base d'un cours sur la religion et la laïcité serait d'expliquer aux élèves la nécessité d'avoir sur le plan personnel des convictions, mais sur le plan du savoir « social » un discours et une démarche de connaissance.

La laïcité n'est pas la méconnaissance des religions. Dès le début du XX^e siècle, la Ligue de l'Enseignement et d'autres organisations laïques avaient réclamé que les élèves aient « des notions d'histoire des religions ». Il y a des lieux où l'on parle de la religion de manière confessionnelle, et d'autres où l'on a une démarche de connaissance qui s'applique à la religion comme à d'autres réalités historiques, sociales, culturelles (c'est le cas de l'école).

QUELQUES PROPOSITIONS EN TERMES D'ACTIONS AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES :

On est bien obligé d'avoir une fois encore une approche globale de l'enfant et de sa formation, au-delà de celle de l'élève, de la complémentarité des actions éducatives, en particulier sur les temps scolaires et périscolaires, sur les temps de « classe » et de vie scolaire pour les collégiens par exemple.

S'il est difficile pour l'adulte de s'approprier la « laïcité » comme concept et d'en tirer les conséquences dans sa vie quotidienne, comment en serait-il autrement pour les enfants et les jeunes : c'est ce qui doit amener à aborder ce concept d'abord à partir du vécu et des pratiques existantes ou à développer à travers de projets de classe, d'établissement, d'activités périscolaires... autour du vivre ensemble, pour ensuite passer à la réflexion, à l'analyse des pratiques.

Renouveler l'enseignement civique en rendant plus concrets les cours d'éducation civique, d'histoire et de philosophie (des textes existent en matière d'enseignement).

Permettre aux élèves de s'approprier les principes républicains en les faisant participer au débat civique qui est le véritable instrument du partage et de l'enracinement des valeurs, et ce au travers du vécu de projets, mais aussi des actes quotidiens de la vie, que l'école doit et peut utiliser comme prétexte au débat, à l'explication, au dialogue, à la reformulation, plutôt que de les « banaliser »... Autant de situations révélatrices d'un malaise, d'une

difficulté d'intégration à reprendre par le CPE de service par exemple.

Chaque éducateur doit pouvoir pousser à la réflexion, à l'appropriation des valeurs républicaines qui nous sont communes.

Encore faut-il que chaque intervenant dans l'école, le collège, le lycée, qu'il soit enseignant ou qu'il ait une autre fonction, soit convaincu qu'il a une fonction éducative, qu'il doit se saisir de ces questions, mais aussi qu'il ait les compétences à les aborder en termes de réflexion et d'éducation... D'où le rapport avec la formation initiale, la formation continue et l'accompagnement des équipes éducatives dans ce rôle oh combien délicat dans la société actuelle.

QUELQUES PROPOSITIONS EN TERMES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Appropriation des textes : constitution, loi de séparation de l'église et de l'Etat, lois scolaires de gratuité, d'obligations et de laïcité de l'enseignement public (1881, 1882, 1886, etc.). Car toutes ces décisions ont non seulement instauré l'enseignement public mais aussi considérablement influencé l'organisation de la société française pour permettre, avec le temps d'y vivre ensemble dans un climat apaisé.

Appropriation des fondements de la Laïcité, des valeurs qu'elle véhicule, Appropriation de la notion de « service public » dans la globalité et la totalité de ses dimensions, des droits et devoirs qu'elle établit dans l'exercice de la mission du fonctionnaire de la fonction publique d'Etat. Jacques Durand, Président de la Conférence des Directeurs d'IUFM ne disait-il pas il y a peu de temps : «... le cheminement d'un enseignant, c'est trois ans pour obtenir sa licence, un an de bachotage pour préparer le concours et six à sept mois véritablement consacrés à la formation professionnelle. C'est court pour former à la fois un professeur mais aussi un fonctionnaire de la fonction publique d'Etat... ». Dans un tel contexte, la place faite à la laïcité est à la marge, tout comme celle laissée à la formation du fonctionnaire.

*Roger MASSON,
Délégué Fédéral à l'Education
Bernard LEBRET,
membre de la Commission Fédérale
Education*

Pour un nouveau modèle économique

Les combats socialistes pour le progrès sont nombreux. Celui pour la justice est l'un des plus forts et toujours l'un des plus actuels. Ce combat ne peut pas faire l'impasse sur l'économique. Sans la réforme du système économique actuel, nous ne pourrions pas améliorer la situation de ceux qui sont les plus faibles d'entre nous. Nous devons donc nous approprier pleinement la question économique.

Réformer aujourd'hui l'économie en France, en Europe, dans le monde n'est pas rejeter l'économie de marché, mais bien rejeter sa financiarisation à outrance qui transforme les hommes et les femmes en variable d'ajustement au service du profit de quelques actionnaires. Réformer n'est donc pas renoncer, mais bien s'attacher aux causes des inégalités, à l'endroit même où elles se forment.

LA DROITE CASSE L'ÉCONOMIE

Aujourd'hui, par «l'excellence» de la politique de droite, l'économie française est cassée. Tous les indicateurs sont au rouge : la consommation est faible et tient du miracle, les investissements quasi-inexistants, la balance commerciale s'enfoncé dans le rouge, la balance des paiements suit le même chemin, bref, toutes les composantes de la croissance sont à l'arrêt. Voilà le bilan de la droite au pouvoir. L'échec est terrible car derrière ces chiffres économiques se cache l'explosion de la misère et des inégalités.

Bien sûr, l'économie ne peut pas tout, mais l'économie peut beaucoup car l'économie, contrairement à ce que croit la droite, n'est pas mathématique mais

politique. Il y a donc bien une politique économique de gauche qui cherche à agir sur les mécanismes et à les changer et une politique économique de droite qui se caractérise par l'abandon face à ces mécanismes, l'abandon face au marché et à la croyance dans une main invisible. Si elle est invisible, c'est d'ailleurs peut être pour mieux se cacher des inégalités et des injustices qu'elle crée.

UN MODÈLE JUSTE ET SOLIDAIRE À INVENTER

Le défi pour nous, socialistes, est de proposer un modèle économique au service de notre société de solidarité. Ce modèle est un modèle qui doit tirer sa performance de la solidarité et de la justice. La solidarité n'est pas l'ennemi de l'économie, à l'inverse, dans nos économies française et européenne, elle est un facteur d'efficacité et de création de richesses. En effet, les leviers qui rendent nos économies compétitives, créatrices d'emplois et de richesses, sont très souvent liés à la solidarité, qu'elle s'exprime par des investissements publics, des services publics ou des droits sociaux nouveaux.

Le déséquilibre du partage de la valeur ajoutée au profit du capital est un frein à la croissance économique. Comment le rééquilibrer sans mettre en place une véritable démocratie sociale qui renforce le pouvoir des salariés ?

Les faibles investissements dans la recherche, l'université, le savoir sont un frein à la croissance future. Comment les réaliser et rattraper notre retard sans des investissements publics massifs ?

La présence sur un territoire des services publics, qu'ils soient des infrastructures,

des bureaux de postes, des hôpitaux, des fibres optiques, est un des atouts les plus déterminants pour le choix de localisation des investissements. Comment construire ces maillages de services publics sans volonté politique ?

Mais au-delà, face à l'apparition brutale dans nos économies de marché de géants en plein développement tels que la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie, qui jouent sur leur faible coût de main d'œuvre, notre seule stratégie possible est de développer un autre modèle qui rejette l'ajustement par le bas et promeut la solidarité comme principe de l'économie.

Au niveau local, la liquidation de la laiterie Nazart, la crise de l'industrie de la chaussure à Fougères, la mise en redressement judiciaire de CF Gomma, la fermeture du site ST Microelectronics montrent bien que toutes les filières traditionnelles de notre région et de notre département peuvent être touchées par des crises, parfois révélatrices de mutations profondes.

C'est dans cet esprit, en tant que délégué fédéral à l'Economie, Entreprises et aux Services Publics, que je propose à tous les militants qui le souhaitent de s'engager au sein de la commission Entreprises afin d'apporter leurs compétences, leurs préoccupations, leur enthousiasme et faire de cette commission un lieu d'action et de réflexion au service de nos convictions.

Micaël FISCHER
Délégué Fédéral
à l'Economie,
aux Entreprises,
et aux Services Publics

ZOOM SUR...



La section de Fougères

La section de Fougères, forte de ses 36 adhérents et de plus de 80 sympathisants sur la ville et le Pays de Fougères, y assure une bonne représentation du Parti Socialiste.

UNE SECTION ACCUEILLANTE ET OUVERTE.

Depuis 3 ans, nous avons doublé le nombre d'adhérents et aucun de ceux qui nous ont rejoints après le 21 avril 2002 n'a «claqué» la porte. La section n'a pas de recette magique, mais une pratique appréciée par les nouveaux adhérents : présentation de chacun de ses membres lors de l'arrivée d'un postulant. Lors de nos réunions, la prise de parole est «réservée» à qui la demande, charge au Président de séance de veiller à ce que les nouveaux adhérents s'expriment.

La vie de la section s'organise autour de réunions mensuelles. L'organisation de réunions publiques avec des élus de la Région, de l'Europe, positionne le Parti dans la vie publique, de même que ses prises de position, en coordination avec les élus à la Ville et à Fougères-Communauté. Chaque échéance électorale interne au Parti socialiste est précédée d'au moins un débat contradictoire avec les représentants fédéraux mandatés par les motions.

Les campagnes électorales 2004 : (Région, Conseil général, Europe) ont mobilisé les adhérents et sympathisants sur l'ensemble des communes des cantons Nord et Sud de Fougères, Louvigné-du-Désert, Saint-Brice-en-Coglès et Antrain. Dans cette partie du département, acquise à la droite, le succès du Parti Socialiste et de la gauche, s'il est dû d'abord aux programmes, aux femmes et hommes qui le représentent, le travail de terrain de chacun y a manifestement contribué.

2008 : OBJECTIF MUNICIPALES.

Notre prochain défi est de maintenir les forces de gauche lors du renouvellement de la municipalité de Fougères en 2008. Les départs des leaders du Parti Socialiste : Jacques Fauchoux, *Maire*, Jean-Michel Guichaoua, *Maire-adjoint*, Guy Audusseau, *Maire-adjoint*, pèseront lors de la prochaine échéance. Afin de s'y préparer, nous



Jean-Guy PAVIOT,
Secrétaire de la section de Fougères

avons mis en place dès 2005 quatre commissions de travail avant de rencontrer le moment venu, les autres partis composant l'actuelle municipalité :

- éducation, citoyenneté, affaires sociales ;
- intercommunalité et prospective ;
- urbanisme, aménagement de la ville et circulation ;
- culture, tourisme, sports, vie associative.

Une réunion plénière à ces quatre groupes s'est tenue à l'automne dernier avant la relance de ces groupes en 2006, après la parenthèse de la préparation du Congrès du Mans.

Nous nous inscrivons dans l'axe du projet fédéral de développement de l'adhésion, d'ailleurs en 2005 nous avons reçu Gaëlle Andro pour lui exposer nos axes de réflexion.

Jean-Guy Paviot,
Secrétaire de la Section

Le Comité de Coordination de l'Agglomération Rennaise



Le vendredi 16 décembre 2005, les représentants des sections de l'agglomération rennaise ont élu le nouveau secrétaire du CCAR : **Philippe Héry** (secrétaire de la section Rennes Cleunay). Il est assisté des membres du bureau suivants :

René Biger (Rennes-Centre), **Michel Bihan** (Cesson-Sévigné), **Michel Bouillé** (Rennes Centre), **Armelle Bretonnet** (Betton), **Emeline Deschamps** (Rennes Sud-Ouest), **Sylvie Lefranc** (Thorigné-Fouillard), **Amédée Piromalli** (Chantepie), **Yannick Roquet** (Rennes-Villejean), **Françoise Yamachui** (Rennes Nord-Est).

Le Comité de Coordination Ville de Rennes



Laurent Langlais a été élu secrétaire du CCV lors de l'Assemblée plénière du 15 décembre dernier. Composition du nouveau bureau du CCV par section :

- **RENNES-CENTRE** : **Laurent Langlais**, secrétaire du CCV, **Jean-Pierre Leborgne**, **Vincent Maho-Duhamel**, secrétaire de la section, **Anabel Marie**, **Sébastien Sémeril**.
- **RENNES CENTRE-SUD** : **Lénaïc Briéro**, **Stéphanie Poppe**, secrétaire de la section.
- **RENNES-CLEUNAY** : **Philippe Héry**, secrétaire de la section.
- **RENNES-NORD** : **Jean Lissillour**, secrétaire de la section.
- **RENNES NORD-EST** : **Annick Boisgontier**, trésorière du CCV, **Yves Préault**, membre de droit, **Pierre Soubestre**, secrétaire de la section, **Françoise Yamachui**.
- **RENNES SUD-EST** : **Marie-France Pelliard**, **Jean-François Picaut**, secrétaire de la section, **Bernard Morin**, **Claudine Toudic**.
- **RENNES SUD-OUEST** : **Etienne Brun**, **Rodolphe Llavori**, secrétaire de la section.
- **RENNES VILLEJEAN** : **Elise Boscherel**, secrétaire adjointe du CCV, **Ahmed Chatmi**, **Cyrille Morel**, secrétaire de la section.